



## Huit pneus pour zéro : c'est à dire?

Depuis le 1er janvier 2024, tout particulier peut déposer chez un professionnel de l'automobile qui dispose d'une surface de vente supérieure à 250 m2 (garage, magasin de vente de pneus...) jusqu'à 8 pneus usagés par an.

Et cela sans obligation d'achat! C'est l'opération "huit pour zéro".

Ces pneus seront collectés sans frais par un des trois éco-organismes\* en charge de la filière pneumatique.

 ${}^{\star}\mathsf{Cette}\ \mathsf{campagne}\ \mathsf{est}\ \mathsf{propos\acute{e}e}\ \mathsf{par}\ \mathsf{les}\ \mathsf{\acute{e}co}\text{-}\mathsf{organismes}\ \mathsf{Aliapur}, \mathsf{France}\ \mathsf{Recyclage}\ \mathsf{Pneumatiques}\ \mathsf{et}\ \mathsf{Tyval}$ 





